



## Chères Concitoyennes, Concitoyens,

Après avoir été marqué par l'émotion des Jeux olympiques de Paris, les souvenirs de cette saison estivale restent gravés dans nos mémoires.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à l'organisation des événements qui ont rythmé notre été.

La rentrée de septembre demeure un moment clé de notre vie en société, tant pour les enfants qui reviennent sur les bancs de l'école, que pour les parents et les enseignants, après cette pause estivale.

### Ecole

Après deux mois de congés, nos établissements scolaires renaissent avec 40 enfants qui intègrent notre RPI pour l'année scolaire 2024/2025. Parmi eux, 18 élèves sont accueillis à l'école élémentaire Etienne Saunier de notre village, tandis que 22 sont inscrits en Maternelle et en CP sur la commune de la Chapelle.

Je souhaite à chaque enfant ainsi qu'aux parents une excellente année scolaire.

J'adresse également toute ma gratitude et mes vœux de bonne rentrée aux enseignants ainsi qu'à l'ensemble du personnel qui œuvrent avec dévouement et bienveillance pour faire de l'école un lieu de réussite.

### Cantine

Durant les vacances d'été, l'ensemble du mobilier destiné à la restauration scolaire a été complètement renouvelé, avec une sélection d'éléments adaptés aux besoins des différentes tranches d'âge des écoliers fréquentant la cantine.

A l'heure où je rédige ce message, 23 enfants bénéficient de la restauration scolaire, des inscriptions qui n'ont cessé d'être en constante augmentation depuis l'ouverture en 2021. Nous sommes heureux de le constater, cette fréquentation reflète ainsi le bien-être de nos plus jeunes.

Nous rappelons que la salle affectée à la cantine reste accessible à la location en dehors des périodes scolaires.

### Travaux école

Consécutivement à des infiltrations d'eau ayant endommagé les sanitaires R-1 du bâtiment Mairie-école, des travaux de restauration ont été entrepris durant la trêve estivale. Nous avons profité de cette opération pour une mise aux normes réglementaires PMR de cet espace.

Afin de mener à bien ces opérations, nous sommes soutenus financièrement par l'Etat et le Département de la Savoie. La réalisation de ce nouvel aménagement représente 19 180 € HT d'investissement.

## Travaux d'enfouissement

Les travaux inscrits au budget 2024 sur le hameau du mollard ont débuté en juillet. Aujourd'hui, le lot génie civil est achevé, les opérations afférentes au lot 2 sont engagées, le câblage électrique a été exécuté, les coffrets RMBT équipés, l'ensemble est en attente d'homologation par ENEDIS avant raccordement chez l'abonné. La pose des mâts EP est prévue fin septembre.

Les schémas de récolements ont été transmis à l'opérateur responsable de la téléphonie afin d'assurer le câblage des fourreaux et les raccordements des utilisateurs. La nouvelle canalisation AEP créée pour l'occasion est opérationnelle, ainsi que le réseau de récupération des eaux pluviales de l'impasse Pré-Forand.

Coût total de l'opération : 158 940 € HT ;

Subvention départementale : 22 543 € ;

Participation du SDES : 51 840 €

Pour information, les enrobés après travaux sur ce secteur seront programmés pour 2025.

## Four communal

La construction du bâtiment destiné à accueillir le futur four communal est actuellement en cours.

## Eau

Afin d'assurer un suivi optimum de notre distribution d'eau et une réactivité plus accrue lors d'un dysfonctionnement, une nouvelle télétransmission des données est en cours d'installation sur le réservoir de la Combe, une amélioration de la télégestion est également apportée sur le réservoir de tête. La société SUEZ a été mandatée pour mener à bien ces travaux, pour un montant de 13 362,00 € TTC. En parallèle, les dossiers ont été déposés auprès du Département et de l'agence de l'eau en vue de prétendre à des aides financières. Ces demandes sont en cours d'instruction par les différents services.

## Le nouveau lotissement

Avec l'appui de l'Agence Alpine des Territoires, la proposition présentée par « SCI LM », retenue par la Commission Ad Hoc, a été approuvée par l'assemblée délibérante. A ce jour, le lotisseur a fait réaliser l'étude de sol, « **phase avant-projet** », ainsi que le règlement de lotissement. Ces documents afférents au projet et à la demande du permis d'aménager, ont été soumis à l'assemblée délibérante pour approbation.

## Déplacement du monument et dénomination de la place

Comme nous nous y étions engagés, le mémorial 14/18 sera déplacé sur le nouvel emplacement dédié aux cérémonies commémoratives. Le nouveau site sera inauguré à l'occasion de la cérémonie de l'Armistice du 11 novembre prochain. La plaque nominative de la place sera dévoilée dans le prolongement de ce devoir de mémoire.

La commémoration de l'Armistice aura lieu le 11 novembre prochain à 16h00, afin d'accueillir les délégations officielles.

## Sortie des aînés

A l'image des années précédentes, la journée dédiée à nos aînés est arrêtée au 21 septembre. Pour 2024, vos élus ont retenu un déjeuner partagé dans la convivialité au restaurant le Grillon. A l'issue du repas une petite virée en bateau sur le lac du Bourget est proposée, un temps libre dans Aix les Bains clôturera cette escapade, avant le retour sur Les Chavannes.

### Projet à l'étude

Dans le cadre des économies d'énergie, un projet d'autoconsommation est envisagé. Une étude de faisabilité est projetée sur une partie de l'espace récréatif de l'école Etienne SAUNIER.

Cette opération comprendrait la construction d'un espace ombragé, apportant ainsi un réel confort à nos enfants lors des fortes chaleurs. Cette partie couverte supporterait des panneaux photovoltaïques, répondant notamment aux besoins du bâtiment Mairie-école, voire du bâtiment abritant les Gîtes et la Cantine.

### Déchets ménager

Le syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères nous alerte sur des constats récurrents d'apports indésirables dans nos containers semi-enterrés (tonte de pelouse, taille de haie, petit électroménager, matériaux de chantier, etc.). Ces déchets néfastes au bon fonctionnement de collecte comme à leurs revalorisations impactent de manière significative les coûts de traitement financés par chaque assujetti à la TOM. Merci de faire preuve de civisme en respectant les filières d'apports volontaires.

***Le Maire***